



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 22 Juillet 2025

Délibération n° **2025-128 R**
Objet : **Marché du Pôle culturel -
Avenant n°1 au lot n° 11**
« Revêtements de sols - faïences »

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Deux Juillet à 17h30,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quinze Juillet deux mille vingt-cinq à
la Salle des Fêtes,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

Représentés :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Monsieur Christian GUENEAU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Absente excusée :

Madame Véronique CONSTANS

Absent non excusé :

Monsieur Pierre BRUYAT

Madame le Maire rappelle que le marché du lot n°6 « Revêtements de sols - faïence » des travaux du pôle culturel, a été initialement conclu le 18 juillet 2023 avec l'entreprise CMG SOL – CAVEGLIA MARCHETTO pour un montant de 214 789.58 € HT.

Il apparaît que le montant TTC du marché indiqué dans l'acte d'engagement est entaché d'une erreur matérielle :

1 / Correction du montant TTC du marché, à la suite d'une erreur de report dans l'acte d'engagement.

Le montant TTC du marché indiqué dans l'acte d'engagement (247 747.50 €) est erroné : **il s'élève à 257 747.50 €.**

Le montant du marché Hors Taxes et celui de la TVA restent inchangés.

2 / Mise en place d'un sol souple dans un local de stockage supplémentaire (combles) (Cf. devis joint)

- Préparation des supports : 1 246.00 €
- Fourniture et pose de sol souple : 2 759.89 €

Soit une plus-value nette totale de 4 005.89 € HT, objet de l'avenant n°1, portant le total du marché à 218 795.47 €, soit une augmentation de 1.86 %.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 22 juillet 2025

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CMG SOL – CAVEGLIA MARCHETTO, pour les montants indiqués ci-dessus
- **Précise** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant sont prévus au budget primitif 2025 de la collectivité, sur l'opération 0134 du budget général.

Fait à Embrun,
Le 23 Juillet 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMELOUD

